



## CENTRE SCOLAIRE OZANAM

Internat et externat pour lycéens et étudiants – Etudes encadrées et soutien scolaire – Stages intensifs de révision

60 rue Vauban 69006 LYON ☎ 04 78 52 27 99 / Fax : 04 78 52 11 15

✉ [contact@ozanam-lyon.fr](mailto:contact@ozanam-lyon.fr) 🌐 [www.ozanamlyon.fr](http://www.ozanamlyon.fr)

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'EXTERNAT ETUDIANT

Le règlement intérieur définit les règles essentielles de la vie collective au sein du Centre Scolaire Ozanam. L'inscription d'un étudiant au Centre Scolaire Ozanam vaut pour lui-même comme pour sa famille adhésion au présent règlement et engagement de s'y conformer pleinement.

### Fonctionnement général et horaires d'ouverture

Le Centre Scolaire Ozanam est ouvert chaque jour du mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 au mercredi 30 juin 2021, à l'exception des vacances de Noël, soit du samedi 19 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 inclus.

Le badge magnétique remis à l'étudiant lui permet d'accéder à l'établissement et aux salles d'études de 7 h à 23 h 30 chaque jour, week-end et vacances scolaires inclus, sauf si l'affichage présent sur chaque porte indique que la salle est retenue pour un autre usage. Pendant les études encadrées des lycéens (entre 16 h 30 et 19 h), l'usage des salles n'est autorisé que sous réserve que l'effectif ne soit pas trop important et qu'il se fasse dans le respect des dispositions du règlement intérieur des études.

Ce badge est strictement nominatif et ne doit en aucun cas être prêté à un autre élève. Il convient en cas de perte de signaler celle-ci dans les plus brefs délais ; une participation de 15 € sera demandée pour pourvoir à son remplacement.

Des enseignants seront disponibles en mathématiques, physique-chimie et dans les matières littéraires pendant une partie de ces plages horaires : consultez à ce propos leur planning de présence affiché dans les salles d'étude et le hall d'entrée.

Le petit déjeuner est servi de 7 h à 8 h 30 en période scolaire, de 7 h à 10 h 30 le week-end et pendant les vacances scolaires. Le déjeuner est servi de 12 h à 13 h 15 sauf pendant les vacances scolaires. Le dîner est servi de 19 h 30 à 19 h 55, à l'exception du vendredi et des vacances scolaires où ils sont servis de 19 h à 19 h 30 ; toute annulation ou demande de plateau repas (servi jusqu'à 22 h) **doit être notifiée 24 heures à l'avance**. Un seul plateau-repas au maximum peut être demandé par semaine. Aucun repas n'est servi le week-end ou les jours fériés. La participation régulière aux repas doit être mentionnée ci-dessous :

DEJEUNER :     Lundi     Mardi     Mercredi     Jeudi     Vendredi

DINER :         Lundi     Mardi     Mercredi     Jeudi     Vendredi

### Vie quotidienne au Centre Ozanam

Le respect d'autrui et la politesse, entre étudiants d'une part, et entre étudiants et personnels encadrant d'autre part, sont des conditions indispensables au bon fonctionnement de l'établissement. **Toute forme de violence**, qu'elle soit physique ou verbale, à l'encontre d'un autre élève ou d'un adulte **sera particulièrement sanctionnée**. Tout élève qui en est victime ou témoin doit solliciter l'intervention des

membres de l'équipe éducative. Chaque élève doit adopter un comportement décent, une tenue vestimentaire propre et non provocatrice.

Toute boisson ou nourriture est interdite dans les salles d'études. L'usage de téléphone portable ou de matériel électronique pouvant perturber le calme général n'y est pas admis tout comme les couvre-chefs (bonnets, casquettes, capuches...). Des ressources bibliographiques et informatiques sont à la disposition des élèves. Leur utilisation doit s'effectuer avec soin ; toute dégradation du matériel, du mobilier mis à disposition ou des locaux entraîne la responsabilité de son auteur qui encourt une sanction. Tout emprunt de livre doit être notifié dans le registre correspondant.

Les étudiants externes peuvent utiliser le gymnase, la laverie, la cafétéria mises à disposition les jours où le service de restauration 'n'est pas ouvert : il leur suffit d'en demander l'accès auprès de l'équipe éducative. L'accès aux locaux de l'école primaire n'est pas autorisé, ainsi que l'accès au réfectoire en dehors des heures des repas. **Tout comportement bruyant est prohibé** en particulier dans les couloirs et les locaux collectifs. **Il est par ailleurs rigoureusement interdit d'introduire dans l'établissement toute personne extérieure à celui-ci.**

## ☐ Sanctions

En cas de manquement au règlement de l'établissement, des sanctions peuvent être infligées par les membres de l'équipe éducative :

- remarque orale ou écrite ;
- restriction des privilèges (notamment de la possibilité de commander des plateaux-repas) ;
- avertissement écrit signifié à l'élève et à sa famille ;
- exclusion temporaire de l'établissement ;
- exclusion définitive.

L'équipe éducative peut également prononcer des mesures de prévention (confiscation, prise d'engagement de la part de l'élève sur des points précis de comportement...) en complément d'une sanction ou de façon autonome.

## ☐ Santé - sécurité

Tout accident doit immédiatement être signalé à un responsable. En cas d'urgence, si la famille ne peut être avisée à temps, l'étudiant sera conduit à l'hôpital par les services de secours à l'initiative du directeur du Centre Scolaire Ozanam ou de son représentant.

Si l'alarme incendie retentit, les étudiants quittent immédiatement les locaux et se conforment aux consignes de sécurité qui leur ont été communiquées. Tout déclenchement inapproprié de l'alarme ou dégradation de matériel de sécurité sera sanctionné de façon particulièrement stricte.

L'usage de tabac, d'alcool ou de toute autre substance nocive est prohibé à l'intérieur de l'établissement. Il est interdit aux étudiants d'introduire et de porter sur eux dans les locaux du Centre Scolaire Ozanam tout objet ou produit pouvant constituer un danger pour eux-mêmes ou pour les autres internes.

Il est conseillé aux élèves de ne pas posséder de somme d'argent importante ou d'objets précieux dans l'établissement et de marquer leurs affaires personnelles.

Je soussigné(e), ....., reconnais avoir reçu le badge magnétique n°....., avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter et à en faire respecter les règles.

Signature des parents

Signature de l'étudiant